

2012/4240 - Fontaine Bartholdi - Restauration de la fontaine située place des Terreaux à Lyon 1er - Opération n° 01179001 – Vote de l'opération pour la phase Etudes et affectation d'une partie de l'A.P 2009-3, programme 00012, pour un montant de 350 000 euros TTC - Election des membres du jury de l'appel d'offres ouvert (Direction des Espaces Verts) (BMO du 20/02/2012, p. 0316)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. LE MAIRE : Par délibération n° 2012/4240 de ce jour, il vous est soumis le projet de restauration de la fontaine située place des Terreaux à Lyon 1^{er}.

La maîtrise d'œuvre étant attribuée après mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert, nous devons constituer un jury et élire les membres du Conseil municipal appelés à siéger pour effectuer le choix des candidats conformément aux dispositions du Code des Marchés publics.

Ce jury est composé de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants

La répartition des sièges s'effectue à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans vote préférentiel ni panachage.

Le scrutin est effectué à bulletin secret.

Les listes ci-après ont été déposées :

Liste A - présentée par les Groupes de la majorité :

- Georges Képénékian
- Nicole Gay
- Richard Brumm
- Jérôme Maleski
- Mychèle Perraud
- Céline Faurie Gauthier
- Martine Roure
- Françoise Rivoire
- Karim Héral
- Sandrine Frih

Liste B - présentée par le Groupe Ensemble pour Lyon – UMP, Nouveau Centre & Apparentés et le Groupe Centristes et Démocrates pour Lyon

- Blandine Reynaud
- Inès de Lavernée
- Christophe Geourjon
- Patrick Huguet
- Bernadette Bertrix-Veza
- Pierre Delacroix
- Laurence Balas
- Dominique Nachury

- Jeanne d'Anglejan
- Fouziya Bouzerda

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de procéder au scrutin.

Huissiers, faites circuler les urnes.

Voici les résultats du scrutin

1^{er} Tour de scrutin

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, voici les résultats du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	69
Bulletins blancs	5
Bulletin nul	0
Nombre de suffrages exprimés	64
Majorité absolue	35

Ont obtenu :

Liste A : 50 voix soit 4 sièges

Liste B : 14 voix soit 1 siège

Vu les résultats du scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste auquel il a été procédé, les Conseillers municipaux suivants sont élus pour siéger au sein du jury d'appel d'offres ouvert :

Titulaires : Georges Képénékian - Nicole Gay - Richard Brumm - Jérôme Maleski - Blandine Reynaud

Suppléants : Mychèle Perraud - Céline Faurie Gauthier - Martine Roure - Françoise Rivoire - Inès de Lavernée

M. BUNA Gilles, rapporteur : Le rapport enclenche le processus de restauration de la fontaine. Je vais passer, si je veux être écouté, sur l'histoire de la fontaine, sur sa destination bordelaise et puis, son atterrissage à Lyon parce que la Municipalité l'avait trouvée techniquement et esthétiquement exceptionnelle et puis aussi, parce que les Bordelais, une fois n'est pas coutume, ne voulaient pas payer la somme demandée par Bartholdi.

Alors, elle est venue à Lyon. Cela fait maintenant, je crois, 120 ans qu'elle est sur la place des Terreaux. En 1994, il y a eu une volonté de la déplacer, elle l'a été. Malheureusement, on s'est aperçu à ce moment-là des dégradations importantes sur cette fontaine mais c'était la veille des élections (c'est un péché qui disons, est bien vite

pardonné), c'était des coûts qui n'avaient pas été intégrés, elle a donc été remise en place après quelques soins disons d'urgence.

Puis, il y a eu la mandature Barre, puis, notre première mandature et on constate l'accélération de la dégradation de la fontaine. Des études, des rapports ont été faits à la demande de la Ville ou envoyés par l'Architecte des monuments historiques. Que disent-ils ? Cette fontaine qui a pour originalité d'avoir une structure métallique interne et autour, sont raccrochées les pièces que vous voyez et qui sont plutôt majestueuses, les rapports parlent de corrosion, de perforation de la peau en plomb, ce qui fait craindre un effondrement de la tête des quadriges (l'un d'entre eux a déjà une minerve), des déformations, des sculptures altérées, la disparition de certains détails mais ça se voit, l'infiltration dans le local technique qui sert tout à la fois pour l'hydraulique et aussi l'électrique.

En 2010, Monsieur le Maire, nous avons traversé la place, rappelé un certain nombre de réalités et décidé de lancer la restauration de la fontaine. Elle était inscrite de toute manière, depuis le début du mandat, en termes de PPI. Ont été inscrits d'ailleurs : non seulement la fontaine mais aussi, la réfection de la place. On va commencer par la fontaine et quand j'aurai fini de vous parler de la restauration de la fontaine dans quelques secondes, vous comprendrez que nous ne ferons la réhabilitation de la place qu'au mandat prochain.

Que faut-il faire ? D'abord, l'ouvrage a été classé en 1995 monument historique, il est de ce fait sous la responsabilité de la direction des Monuments historiques et c'est donc en collaboration avec eux que nous allons faire la restauration. Première étape, nous allons désigner par appel d'offres, un architecte des monuments historiques qui va travailler pour nous sous le bienveillant regard de l'Etat et des Monuments historiques. Première mission : faire l'état sanitaire. On en a une idée mais ç'est peut être pire. Deuxièmement : faire des propositions pour la restauration. Proposer une méthode : est-ce que les pièces s'en vont dans un atelier, est-ce que c'est réparable sur place ? J'ai lu plusieurs conclusions dans différents rapports. Et puis, il faut faire le planning des travaux. Si nous désignons cet homme rapidement, ce qui va être le cas et s'il travaille avec dynamisme, on devrait pouvoir commencer les travaux mi-2013 et les finir mi-2014. Vous voyez, il n'y a pas de similitude avec d'autres situations préalables. Je précise que la DRAC participe à hauteur de 40 % des frais de travaux. L'évaluation est de 350 000 euros pour les études et 2,5 M€ pour la restauration complète de la fontaine, des bassins, etc...

Quand on a dit cela, on constate qu'il y a des désordres considérables sur la place des Terreaux, ce n'est pas nouveau, je dirais que cela a commencé le lendemain de l'inauguration. Cela s'est aggravé, il y a différents facteurs, c'est une liste à la Prévert, on y reviendra. Ce que je souhaiterais, c'est qu'on puisse engager les études sur la restauration à la fin de ce mandat pour pouvoir mettre en œuvre la restauration dans le mandat suivant. Il est évident qu'il y a de la propriété intellectuelle : Buren et Drevet. Il faut se mettre d'accord

avec eux. Ils y sont prêts évidemment, on les a déjà rencontrés, on finira par se mettre d'accord. Mais tout de même, le choix esthétique qui a été fait sur la place ne correspondait pas aux usages de la place. Elle est extrêmement fragile. Vous avez les bus qui passent devant le Musée des Beaux-Arts (alors qu'ils étaient sensés disparaître de cette place) et font bouger les plaques qui se trouvent en en porte-à-faux. Vous avez les véhicules qui pénètrent sur la place et qui ne devraient surtout pas y aller. Donc il faut trouver une réfection où l'on puisse canaliser les flux d'une part et avoir un cahier de maintenance pour toutes les festivités de telle sorte que la place ne soit pas détériorée après les événements. Vaste programme mais qui nous laisse encore un peu de temps pour cette deuxième étape de réfection.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement :
Monsieur Buna, vous avez pratiquement tout dit donc je serai plus court que vous. Quel grand et beau monument que cette fontaine Bartholdi, comme beaucoup d'œuvres du grand sculpteur Frédéric-Auguste Bartholdi. C'est un des monuments qui symbolise le plus la ville de Lyon mais malheureusement, la patine du temps a fait son œuvre et la corrosion a fait des ravages.

Aujourd'hui, la fontaine Bartholdi est sans doute la plus menacée parmi toutes les œuvres du sculpteur (la statue de la Liberté, le Lion de Belfort, etc...). Ces travaux sont bien évidemment nécessaires mais ils arrivent un peu trop tard. On a l'impression que les pompiers arrivent après le sinistre.

Compte-tenu de son état, il n'est pas sûr que 2,5 millions d'euros suffiront pour cette cure de jouvence. Puisque vous l'avez si bien dit et puisque l'argent public est rare, pourquoi ne pas faire appel au mécénat ? C'est une proposition que je voulais vous faire. D'ailleurs, aujourd'hui nous votons si j'ai bien compris pour les 350 000 euros mais on ne vote pas pour les 2,5 M€. On est bien d'accord ? Mais c'est une proposition que je vous fais, à savoir qu'il faudrait peut-être engager un mécénat pour cette affaire. Donc nous voterons cette délibération car elle concerne les études et le diagnostic.

M. LE MAIRE : Ce pourrait être un projet pour les différents Groupes politiques. Trouver des mécènes pour la fontaine Bartholdi avant les élections. « Ca peut le faire !!! ».

Je mets aux voix, non pas cette proposition mais les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)